

# Règlement Jeu-Concours

**CALENDRIER DE L'AVENT du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2021**  
**COMPTOIR DE LA MER**

## **ARTICLE 1 / SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Société CECOMER, au capital de 20 320,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro de Siret 352 456 354 et dont le siège social est situé 8 Impasse de la Lande Bourne, 44220 COUERON, organise du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2021 inclus, un jeu concours gratuit avec tirage au sort sans obligation d'achat sur le compte Instagram @comptoirdelamer.

## **ARTICLE 2 / CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure (État civil faisant foi) résidant en France Métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, des membres de leur famille en ligne directe, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation ou la gestion du jeu et/ou les membres de leur famille en ligne directe. La participation à ce jeu est strictement personnelle et nominative. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même e-mail, même compte Instagram) et par jour (hors action « Doublez votre chance en story »). Le jeu se déroulera du 1<sup>er</sup> au 24 décembre 2021 inclus, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

## **ARTICLE 3 / ANNONCES DU JEU**

Le jeu est annoncé sur le compte Instagram de l'organisateur et relayé sur le site Comptoirdelamer.fr au travers de la rubrique « Actualités », ainsi que sur les différents réseaux sociaux de l'enseigne Comptoir de la mer, comprenant les réseaux Facebook, Instagram et Google My Business.

## ARTICLE 4 / MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

- Se connecter sur son compte Instagram
- S'abonner au compte @comptoirdelamer
- Liker (aimer) la publication proposant le cadeau du jour (reconnaisable avec le hashtag #calendrierdelavent)
- Inviter 2 personnes à jouer en taguant celles-ci en commentaires

Le joueur a la possibilité de doubler ses chances en partageant la publication en story sur son compte Instagram et en taguant la marque Comptoir de la Mer via la mention @comptoirdelamer.

## ARTICLE 5 / LOTS MIS EN JEU

Le jeu est composé des dotations suivantes :

1 Lot par Jour	Marque	Valeur (en € TTC)	Quantité	Description
Sac de sport	Vendée Globe	69,00€	1	<b>Sac de transport</b> 50 L Vendée Globe SDS-02 Marine-Rouge
Echarpe	Armor Lux	65,00 €	3	<b>Écharpe Armor Lux</b> Héritage rayée côte perlée laine d'agneau 21x185 cm 100 % lambswool Nature/Origine chiné
Sac de transport	Bermudes	59,00 €	1	<b>Sac de transport</b> Bermudes 40 L à empiècement transparent Bermudes
Sac étanche de transport 60 L	Marinéo	44,90 €	3	<b>Sac étanche de transport</b> 60 L Marinéo
Sac étanche	Bermudes	35,00 €	1	<b>Sac étanche Bermudes</b> 10 L à empiècement transparent Bermudes
Set de Voyage	Inis	27,50 €	1	<b>Set de voyage Inis</b> : Ensemble composé de 15ml d'eau de Cologne + 85ml Lotion Corps + 85ml Gel douche + 30ml Crème pour les Mains
Sac étanche souple 50L	Marinéo	26,90 €	3	<b>Sac étanche</b> souple 50 L Marinéo
Casquette	Vendée Globe	25,00 €	1	<b>Casquette Vendée Globe</b> Foil 3 Caps marine
Coffrets gourmands	DV france	20,60 €	3	<b>Coffret Gourmand DV</b> : 1 paquet de 130 g : Tubo Œufs de mouette gourmandises chocolatées pralinées Réf 80203400003 ; Valeur 5,90 € ttc + 1 sachet 200 g voyages gourmands Oursons enrobés de chocolat au lait réf 80103100793 ; Valeur 4,90 € ttc + 1 bouteille 195 g Voyages Gourmands mélange de la Mamma réf 80106500189 ; Valeur 4,90 € ttc +1 pot de caramel à tartiner à la fleur de sel de Guérande 210 g ; Valeur 4,90 € ttc
Casquette	Helly Hansen	20,00 €	2	<b>Casquette Helly Hansen</b> Logo Cap
Bonnet Marin	Saint James	19,00 €	3	
Kit Cabine	Docksoap	15,00 €	2	<b>Kit de cabine Docksoap</b> : 4 flacons de 50 ml : un savon liquide de Marseille, un gel douche tonifiant, un shampooing nourrissant, un lait hydratant à l'huile d'argan

## ARTICLE 6 / REMISE DES LOTS

Un tirage au sort sera effectué le jour suivant la publication du post concerné et le gagnant du jour sera contacté par message privé (via le compte @comptoirdelamer) par la société organisatrice. Le lot sera distribué par la société organisatrice CECOMER par voie postale.

En cas de non-réclamation du lot avant le 31 mars 2022, les gagnants ne pourront plus prétendre à leur gain. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## **ARTICLE 7 / INFORMATIONS ET LIBERTÉS**

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données et disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant en renseignant leur demande à l'adresse postale : CECOMER, 8 Impasse de la Lande Bourne, 44220 COUERON.

Les données collectées sont indispensables pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu sont réputées renoncer à leur participation. Sauf avis contraire, la société organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations à des fins notamment d'envoi par courrier postal, téléphonique ou électronique d'informations commerciales avec le consentement de la personne. Si les participants souhaitent recevoir de tels messages, ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet (opt-in). À tout moment, l'utilisateur pourra contacter la société organisatrice pour lui demander sa désinscription.

## **ARTICLE 8 / LITIGE**

CECOMER sera seul compétent pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.

Le présent règlement est soumis à la loi Française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : [jeu@comptoirdelamer.fr](mailto:jeu@comptoirdelamer.fr) et, au plus tard, quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

## **ARTICLE 9 / RESPONSABILITÉS**

CECOMER ne saurait être responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, ni de cas de force majeure, susceptibles de perturber, modifier ou annuler le jeu.

## **ARTICLE 11/ RÈGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de l'organisateur.